

Appel de déclaration d'intérêt

Le conseil d'administration d'ArcticNet recrute de nouveaux administrateurs

La vision d'ArcticNet

Favoriser la découverte et promouvoir le partage des connaissances pour que l'Arctique puisse aspirer à un avenir prometteur.

La mission d'ArcticNet

ArcticNet permet à l'Arctique canadien d'aspirer à un avenir prometteur en favorisant la création de programmes de recherche de classe mondiale et en appuyant le renforcement des capacités. À cette fin, nous misons sur l'établissement de partenariats et de collaborations, ainsi que sur la promotion et le respect de l'auto-détermination des Autochtones.

Le poste

Le conseil d'administration d'ArcticNet est à la recherche de nouveaux administrateurs principaux qui souhaiteraient partager leurs points de vue en tant que membres du conseil d'administration d'ArcticNet. Le conseil d'administration d'ArcticNet est un organe directeur. En tant qu'administrateur, vous rejoindrez un groupe dynamique et engagé de dirigeants qui apportent une diversité de compétences et d'expériences provenant d'un large éventail de secteurs et d'organisations, notamment des organisations inuites, le milieu universitaire et gouvernemental, l'industrie et d'autres organismes sans but lucratif.

Les compétences et/ou le secteur recherchés, sans s'y limiter, sont:

- Inuits, Premières Nations, organisations métisses
- CPA
- Développement de fonds
- Leadership dans le secteur à but non lucratif / caritatif
- Compétences juridiques

Comme pour toute entreprise, le conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif a trois devoirs juridiques principaux appelés « devoir de diligence », « devoir de loyauté » et « devoir d'obéissance ».

1. **Devoir de diligence** : prendre soin de l'organisme à but non lucratif en veillant à l'utilisation prudente de tous ses actifs, y compris ses installations, son personnel et sa réputation;
2. **Devoir de loyauté** : veiller à ce que les activités et les transactions de l'organisme à but non lucratif servent avant tout à faire progresser sa mission ; reconnaître et divulguer les conflits d'intérêts ; Prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt de l'organisation à but non lucratif et non dans le meilleur intérêt des membres individuels du conseil d'administration (ou de toute autre personne ou entité à but lucratif);
3. **Devoir d'obéissance** : veiller à ce que l'organisation à but non lucratif respecte les lois et règlements applicables, suive ses propres statuts et adhère à ses objectifs/sa mission déclarés.

Néanmoins, un conseil d'administration n'existe pas seulement pour remplir des obligations légales et agir en tant que fiduciaire des actifs de l'organisation. Les membres du conseil d'administration jouent également un rôle très important en guidant les organisations à but non lucratif, en contribuant à la culture, à l'orientation stratégique, à l'efficacité et à la viabilité financière de l'organisation, ainsi qu'en agissant en tant qu'ambassadeurs et défenseurs. Au-delà de l'accomplissement de leurs obligations légales, les membres du conseil d'administration peuvent être des ressources importantes pour l'organisation à plusieurs égards.

En tant que membre du conseil d'administration, votre rôle sera de :

- assister régulièrement aux réunions du conseil d'administration et aux autres réunions connexes (environ 5 à 7 par an);
- se préparer à participer activement aux réunions plénières du conseil d'administration, aux travaux des comités et aux autres réunions spéciales en lisant à l'avance les documents de réunion et en examinant et commentant les procès-verbaux du conseil d'administration et les rapports organisationnels lorsque cela est demandé;
- apprendre à connaître les autres membres du comité et établir une relation de travail collective qui contribue au consensus;
- représenter ArcticNet auprès des parties prenantes, en agissant comme ambassadeur de l'organisation, au besoin; et
- veiller à ce qu'ArcticNet s'engage à avoir un conseil d'administration et un personnel diversifiés qui reflètent les communautés qu'ArcticNet dessert.

Durée du mandat et participation

En tant que membre du conseil d'administration, vous exercerez un mandat de trois ans. Il s'agit d'un poste bénévole et non rémunéré. Les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice des fonctions des membres du conseil d'administration (déplacements, hébergement) seront remboursées ; une formation et une assurance responsabilité civile des administrateurs seront fournies. L'engagement est estimé entre 5 à 7 réunions par an, dont trois réunions plénières d'une journée et 2 à 4 réunions plus courtes (virtuelles ou en personne). Prendre note que toutes les rencontres du conseil d'administration et de ses sous-comités se tiennent en anglais.

Qualifications

Le candidat idéal aura les qualifications suivantes:

- Expérience de haut niveau au sein de comités de gouvernance ou de gestion;
- Connaissance et compréhension de l'Arctique et des environnements de recherche;
- Sensibilisation à l'environnement nordique, à ses détenteurs de droits et aux parties prenantes nordiques;
- Connaissance de la vision, de la mission, des buts et des objectifs d'ArcticNet;
- Relations avec un réseau diversifié d'institutions de recherche nationales et internationales engagées dans la science nordique;
- Expérience de travail avec les communautés inuites, autochtones et métisses et sensibilisation à leur culture;
- Compétences diplomatiques, capacité à développer des relations solides entre diverses communautés et expérience dans la facilitation et la recherche de consensus;
- Qualités personnelles d'intégrité, de crédibilité, de passion et d'engagement pour l'amélioration de la recherche dans l'Arctique.



Le service au conseil d'administration d'ArcticNet est sans rémunération, sauf pour des dépenses raisonnables engagées dans l'exercice des fonctions du conseil.

Si cette opportunité vous intéresse, veuillez envoyer votre CV ainsi qu'une brève déclaration d'intérêt démontrant votre motivation à postuler ainsi que la façon dont vos compétences, votre expérience et votre perspective correspondent à la mission et aux besoins de gouvernance d'ArcticNet à Stephanie Dubé à stephanie.dube@arcticnet.ca d'ici le 13 mars 2026.